

RPQS DÉCHETS MÉNAGERS

Rapport annuel
sur le prix et la qualité
du service public
gestion des déchets
ménagers et
assimilés

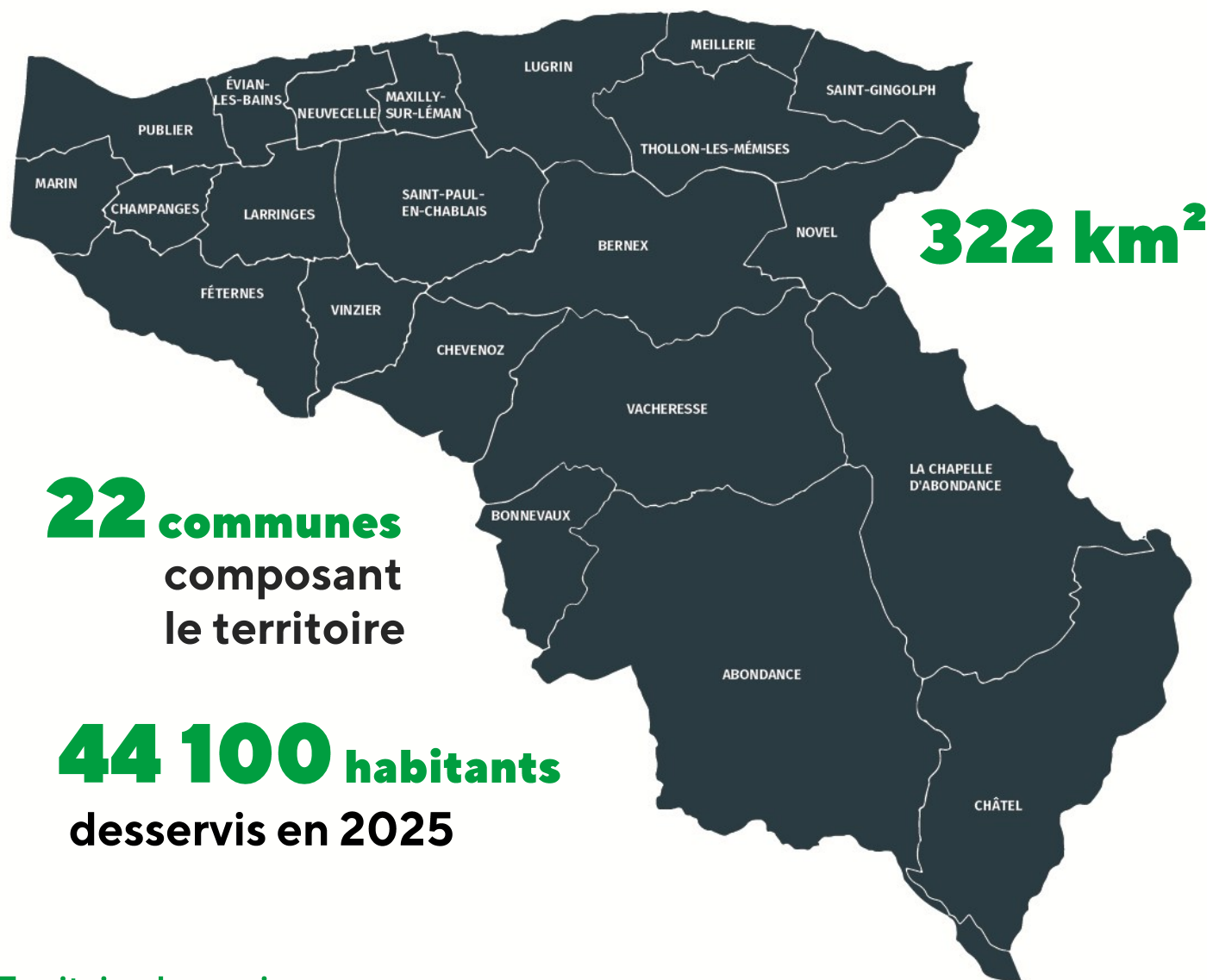


Exercice 2025



cc-peva.fr

Le territoire



Territoire desservi :

(22 communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :

Abondance, Bernex, Bonnevaux, Champanges, Châtel, Chevenoz, Évian-les-Bains, Féternes, La Chapelle d'Abondance, Larringes, Lugrin, Marin, Maxilly-sur-Léman, Meillerie, Nevecelle, Novel, Publier, Saint-Gingolph, Saint-Paul-en-Chablais, Thollon-les-Mémises, Vacheresse, Vinzier.

Sommaire

INTRODUCTION

▶ Page 2 **Introduction**

CARACTÉRISATION TECHNIQUE
DU SERVICE

▶ Page 9 **PARTIE 1**

LES INDICATEURS FINANCIERS

▶ Page 37 **PARTIE 2**

ANNEXES

▶ Page 45 **Annexes**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets présenté conformément à l'article L2224-17-1 du code général des collectivités territoriales et aux décrets D.2224-1 à D.2224-4.



Lexique



ADEME	Agence De l'Environnement et de la Maitrise de l'Energie
AGEC	Anti-Gaspillage et Economie Circulaire
CCPEVA	Communauté de Communes pays d'Évian - vallée d'Abondance
DGCL	Direction Générale des Collectivités Locales
DGF	Dotation Globale de Fonctionnement
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
PAV	Point d'Apports Volontaires
PLPDMA	Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
PNPD	Programme National de Prévention des Déchets
PRPGD	Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets
SERTE	Syndicat d'Épuration des Régions de Thonon et Evian
SPGD	Service Prévention et Gestion des Déchets
STOC	Syndicat de Traitement des Ordures du Chablais
TLC	Textiles Linges Chaussures
UIDND	Usine d'Incinération des Déchets Non Dangereux
UVE	Usine de Valorisation Energétique



Introduction



RPQS déchets ménagers

Le contexte réglementaire

LE PROGRAMME NATIONAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS :

Le programme national de prévention des déchets (PNPD) définit les orientations stratégiques de la politique publique de prévention des déchets et les actions de production et de consommation durables à mettre en œuvre pour y parvenir.

Les axes thématiques de ce programme national sont repris dans le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de la Communauté de Communes pays d'Évian -vallée d'Abondance (CCPEVA).



LOI ANTI-GASPILLAGE ET ECONOMIE CIRCULAIRE DU 10/02/2020 :

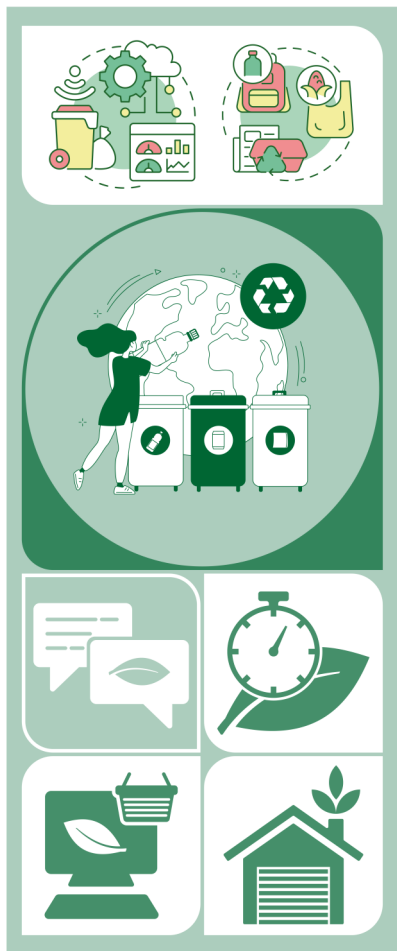
Le texte prévoit que des objectifs de réduction, de réutilisation / réemploi et de recyclage soient fixés par décret pour la période 2021-2025, puis pour chaque période consécutive de 5 ans. Une des mesures phares est de réduire de 15% les quantités de DMA produits par habitants en 2030 par rapport à 2010

ORDONNANCE DU 29 JUILLET 2020

L'ordonnance du 29 juillet 2020 s'inscrit dans la trajectoire de la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire et transpose les directives relatives aux déchets du paquet européen sur l'économie circulaire. Cette ordonnance modifie le code de l'environnement. On retiendra :

- Augmenter la quantité de DMA faisant l'objet d'une préparation en vue de la réutilisation ou d'un recyclage en orientant vers ces filières 55 % en 2025, 60 % en 2030 et 65 % en 2035 de ces déchets mesurés en masse,
- Séparation à la source des biodéchets d'ici 2024,
- En 2035, limitation de stockage des DMA à 10% de leur gisement.





LE PRPGD AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des déchets d'Auvergne-Rhône-Alpes a été approuvé en décembre 2019. L'objectif principal en termes de prévention est de stabiliser le tonnage de DMA à son niveau de 2015, ce qui, au vu de l'évolution de la population régionale, entraîne une baisse de 35 kg/hab des DMA en 2025 et de 50 kg/hab en 2031. Pour ce faire, les pistes prioritaires de prévention portent entre autres sur :

- Les biodéchets (lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage de proximité et prévention des déchets verts),
- La mise en œuvre de l'éco-exemplarité des collectivités
- La poursuite du développement du réemploi et de la réparation,
- L'amélioration de la séparation des déchets dangereux diffus et le recours à moins de produits dangereux,
- La prolongation de la diffusion du stop à la pub.

La Région territorialise actuellement ce document, en intégrant également les objectifs de la loi AGECL.

L'objectif de prévention des DMA (y compris gravats) pour le département de la Haute-Savoie est fixé à 546 kg/hab en 2030.



Caractérisation technique du service Déchets ménagers



RPQS déchets ménagers

PARTIE 1

1.1 - Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau intercommunal.

La Communauté de Communes du Pays d'Evian Vallée d'Abondance est composée de 22 communes, réparties sur 322,46 km².

La population légale s'établit à 44 100 habitants (SINOE). La population DGF s'établit quant à elle à 58 239 habitants (donnée DGCL 2025).

Les habitants se répartissent de la façon suivante :

- 18% dans les huit communes de montagne (Abondance, Bernex, Bonnevaux, Châtel, Chevenoz, La Chapelle d'Abondance, Thollon-les-Mémises, Vacheresse)
- 25% dans les neuf communes rurales (Champanges, Féternes, Larringes, Marin, Novel, Meillerie, Saint-Gingolph, Saint-Paul-En-Chablais, Vinzier)
- 57% dans les cinq communes urbaines (Evian-les-Bains, Lugrin, Maxilly-sur-Léman, Neuvécelle, Publier)



1.2 - Les collectes

Depuis 2005, la collectivité s'est lancée dans un programme de mise en place de points d'apports volontaires (PAV), en remplacement des bacs roulants aujourd'hui placés en points de regroupement ou sur certains secteurs minoritaires directement attribués à une adresse. Chaque année, de nouvelles colonnes enterrées, semi-enterrées ou aériennes sont déployées sur le territoire en lieu et place des bacs roulant à des fins d'harmonisation des modes de collectes. Les différents types de collectes et leurs modalités sont présentées dans le tableau ci-dessous.

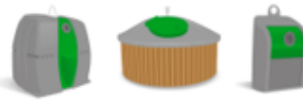
Déchets	Modes de collecte	Collecteur
Ordures ménagères résiduelles		
Emballages et papiers		
Verre		
Cartons bruns		
Biodéchets (secteur dense)		
Textiles		
Sapins	Regroupement	

Tableau 1 : Modalités de collecte

1.2.1 - La collecte des ordures ménagères résiduelles et des emballages et papiers

1.2.1.1— Les zones de collecte

Les ordures ménagères résiduelles (OMR) et les emballages et papiers sont collectés en régie sur l'ensemble du territoire selon les modalités suivantes :

- En points de regroupement en bacs de 770 litres pour l'essentiel, avec en plus des bacs affectés à une adresse (particuliers, collectifs, professionnels)
- En colonnes d'apport volontaire (colonnes enterrées, semi-enterrées ou aériennes) :

La répartition de ces deux modes de collecte est présentée sur la carte ci-dessous.

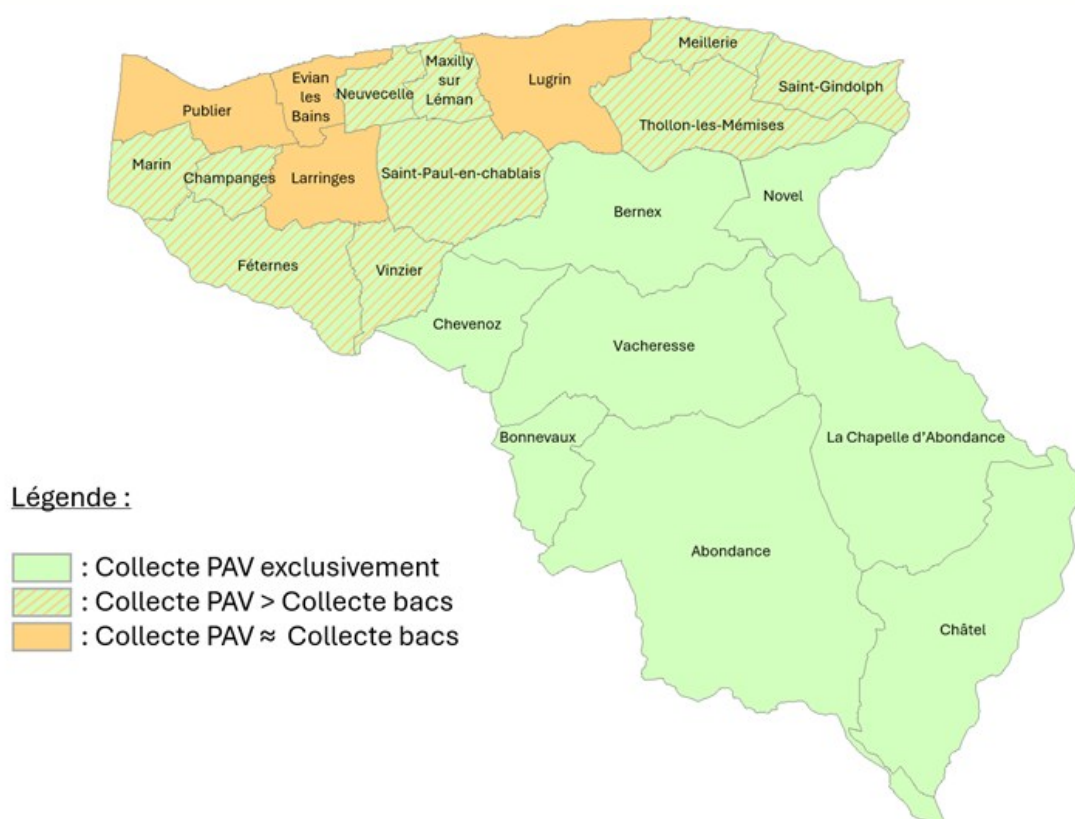


Image 1: Répartition des modes de collecte

A noter que courant 2025 l'ensemble des bacs roulants de Saint-Paul-en-Chablais et de Champanges ont été retirés au profit de colonnes d'apports volontaires. La collecte était donc encore hybride durant l'année écoulée.

Les jours de collectes des bacs de regroupements sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Commune	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Amphion					
Amphion Rives				 	
Champanges					
Evian-les-Bains					
Evian-les-Bains Centre					
Féternes					
Larringes					
Lugrin		 			
Marin					
Maxilly-sur-Léman		 			
Meillerie					
Neuvecelle		 			
Publier				 	
Saint-Gindolph					
Saint-Paul-en-Chablais					
Thollon-les-Mémises					
Vinzier					

Tableau 2 : Jours de collecte des bacs de regroupements

Les collectes s'effectuent de 6h à 13h, du lundi au vendredi. Une collecte est ajoutée les samedis en période de forte affluence, notamment l'hiver pour les communes de montagne et l'été pour les communes de bord du lac.

PARTIE 1.2

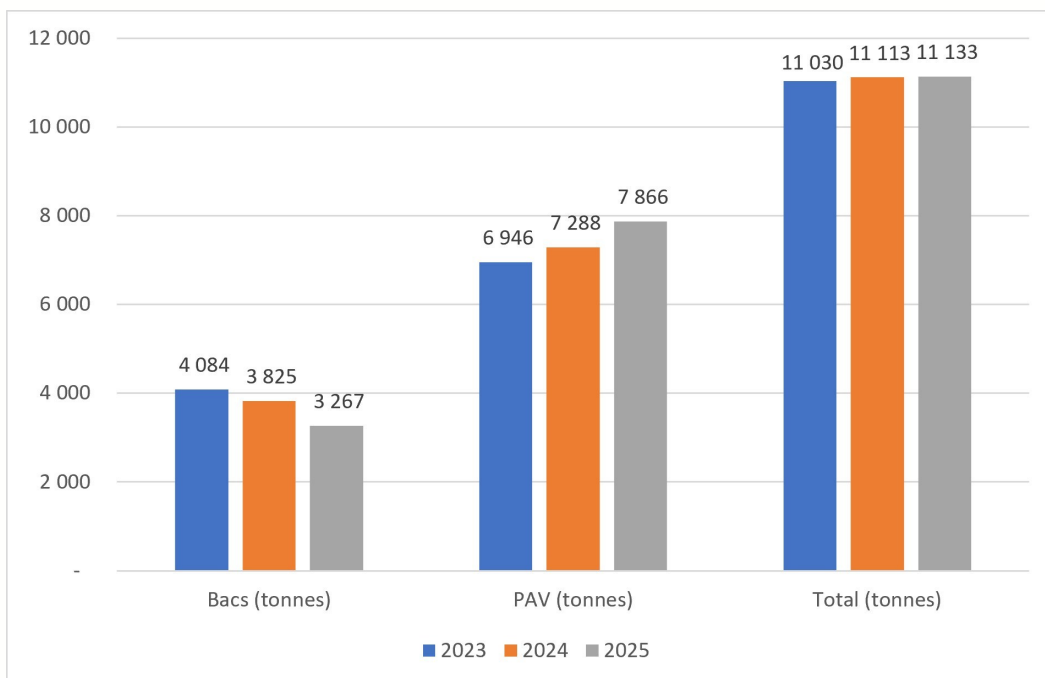
1.2.1.2— Les tonnages d'ordures ménagères résiduelles

	2023	2024	2025
Collecte en bacs de regroupement (tonnes)	4 084	3 825	3 267
Collecte en points d'apport volontaire (tonnes)	6 946	7 288	7 866
Total	11 030	11 113	11 133

Tableau 3 :



**tonnage
+0,18
%**



Graphique 1 : Comparatif des tonnages annuels des ordures ménagères collectées

Le tonnage total 2025 a augmenté de 0,18 % par rapport à 2024. Le tonnage peut alors être considéré comme stable et ce, malgré l'augmentation de la population.

ratio

**OMR collectées
252kg/hab.
en 2025**

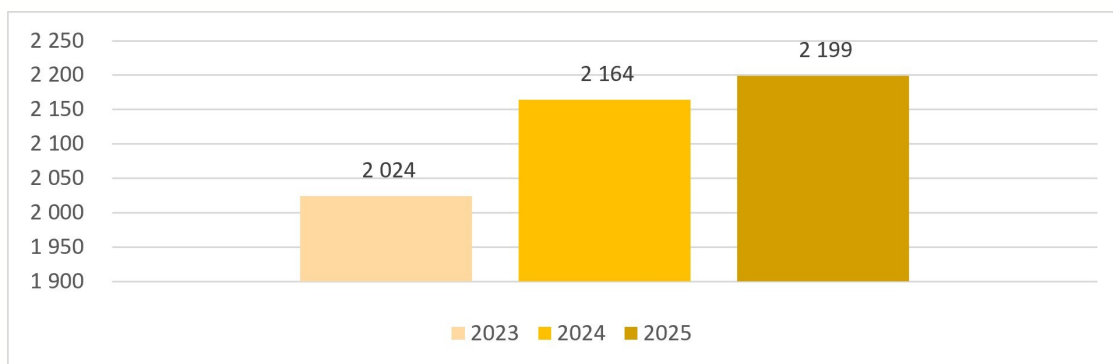
Le ratio d'ordures ménagères collectées en 2025 par habitants est de 252 kg/habitant (191 kg/habitants DGF). Un chiffre en légère baisse par rapport à celui de 2024 qui était de 255. Cette stabilité nous permet de nous rapprocher des différents objectifs nationaux et régionaux de stabilisation des ratios de Déchets Ménagers et Assimilés (tonnages déchetteries compris) par habitant.

Comparée aux ratios 4 (derniers ratios publiés par l'ORDEC), la CCPEVA (252 kg/hab) a un ratio supérieur au ratio de la région Auvergne-Rhône-Alpes (202 kg/hab) pour ce type de déchets.

1.2.1.3— Les tonnages des déchets d’emballages, papiers, journaux et magazines

	2023	2024	2025	Rapport Tri/ (OMR+Tri+Verre)	Ratio (kg/hab)
Tonnages	2 024	2 164	2199	14%	49,9

Tableau 4 : Comparatif des tonnages annuels des déchets d’emballages, papiers, journaux et magazines collectés



Graphique 2 : Comparatif des tonnages annuels des déchets d’emballages, papiers, journaux et magazines collectés



Les tonnages de déchets d’emballages, papiers journaux et magazines (bac jaune) ont continués leur progression entre 2024 et 2025 (+ 1,6% par rapport à 2024).

Le ratio de collecte de ce flux pour 2025 est de 49,9 kg/habitant contre 49,6 en 2024. Le ratio en population DGF est lui de 37,8 kg/habitant.

Comparée aux ratios 2024 (derniers ratios publiés par l’ORDEC), la CCPEVA (49,9 kg/hab) a un ratio supérieur au ratio de la région Auvergne-Rhône-Alpes (48 kg/hab) pour ce type de déchets et inférieur au ratio national (53 kg/hab).

ratio

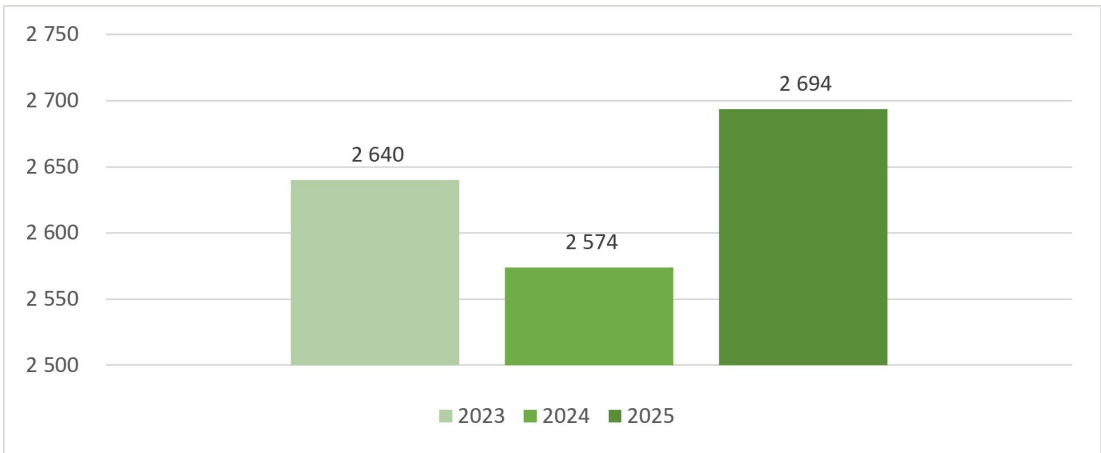
**collecte déchets
d’emballages
49,9kg/hab.
en 2025**

PARTIE 1.2

1.2.1.4— Les tonnages des déchets de verre

	2023	2024	2025	Rapport Verre/ (OMR+Tri+Ver re)	Ratio (kg/hab)
Tonnages	2 640	2 574	2 694	17 %	61

Tableau 5 : Comparatif des tonnages annuels des déchets de verre



Graphique 3 : Comparatif des tonnages annuels des déchets de verre collectés



ratio
**collecte verre
61kg/hab.
en 2025**

Les tonnages de verre ont augmentés entre 2024 et 2025 (+4,7%) pour revenir au niveau de 2023.

Le ratio de collecte de ce flux pour 2025 est de 61 kg/habitant contre 59 en 2024. Le ratio en population DGF est lui de 46,3 kg/habitant.

Le ratio de production de verre de la CCPEVA (61 kg/hab) est aussi très largement supérieur au ratio régional (34 kg/hab) et . Ceci peut s’expliquer par la forte participation des cafés, hôtels et restaurants au tri des déchets emballages et verre et par l’activité touristique.

Au total ce sont 31 % des déchets des habitants (hors déchetteries) qui ont fait l’objet d’une collecte séparée (17% pour le verre et 14% pour les emballages et papiers).

En 2024 c’était 30 (16% pour le verre et 14% pour le tri) de ces déchets qui avaient fait l’objet d’une collecte séparée.

1.2.2 - Les biodéchets

La collecte des biodéchets dans les zones denses du littoral (Evian-les-Bains, Publier & Neuvecelle) est en expérimentation depuis le mois de novembre 2023.

Cette dernière s'effectue en abris-bac assimilable à un point d'apport volontaire. En effet, ce type de déchets se prête mal à une collecte en colonnes, trop massive au vu des quantités collectées. 44 abris-bac supplémentaires ont été déployés en fin d'année sur les trois communes cibles.



Le tonnage collecté en 2025 est alors de 19,64 tonnes avec une multiplication par 3 du tonnages mensuel entre novembre et décembre suite au déploiement . Une phase supplémentaire de déploiement est prévue en 2026. Les déchets sont compostés à la compostière de Savoie à Perrignier et le compost est ensuite redistribué aux espaces verts des communes collectées permettant un retour sur le territoire de la matière.

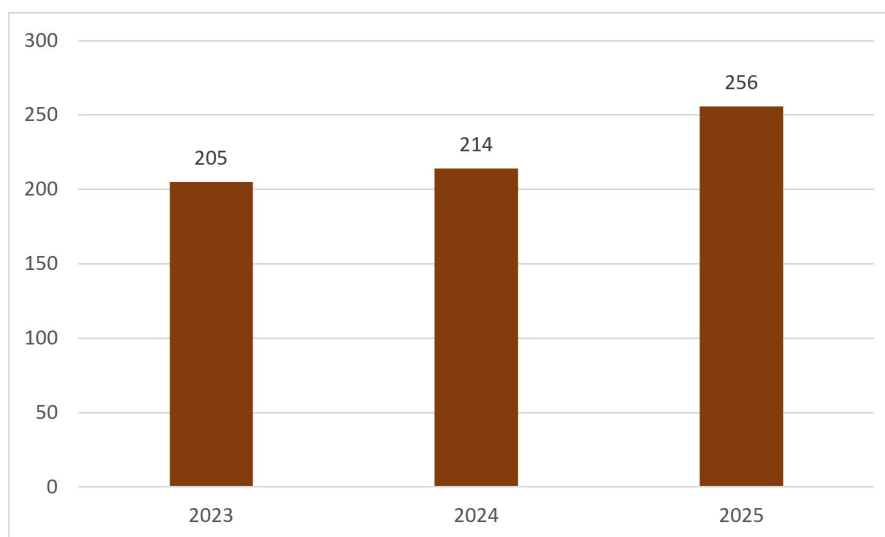
PARTIE 1.2

1.2.3 - Les collectes spécifiques

1.2.3.1— Les cartons bruns

Les cartons bruns (gros cartons) sont collectés sous différentes formes :

- ⇒ Collecte des cartons d'une partie des professionnels en bacs sur les communes d'Evian-les-Bains, Marin, Neuvecelle et Publier ; ainsi que les cartons des commerçants de la Rue Nationale d'Evian-les-Bains en vrac, en camion « benne à ordures ménagères ».
- ⇒ Collecte en colonnes d'apport volontaire aériennes



Graphique 4 : Comparatif des tonnages annuels de cartons bruns collectés

ratio

**collecte
cartons bruns
+19,6%
en 2025**

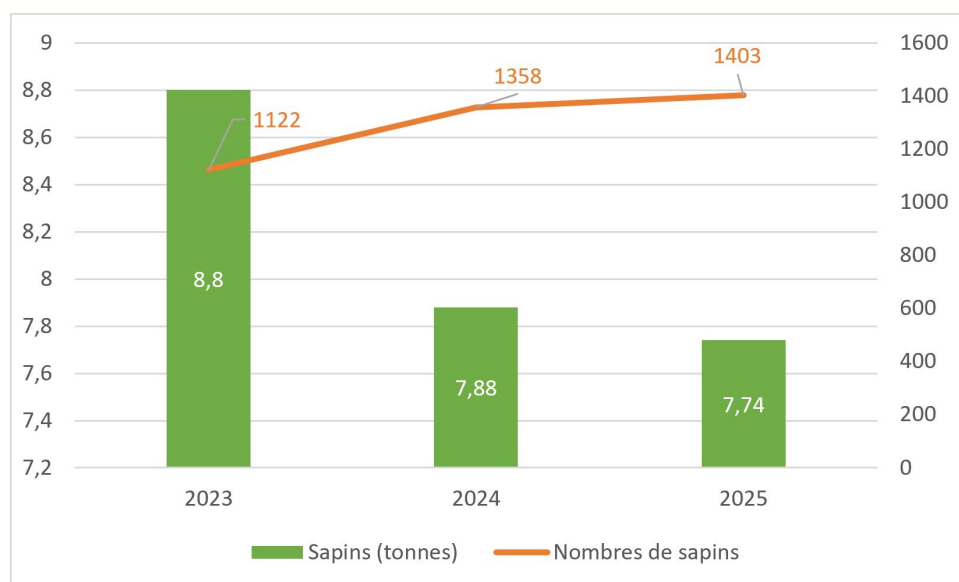
On remarque une augmentation des tonnages (+19,6 % par rapport à 2024) qui peut s'expliquer par un accroissement des achats sur internet. Mais aussi par l'ajout de colonnes cartons.



1.2.3 - Les collectes spécifiques (suite)

1.2.3.2— Les sapins de Noël

En 2025, 1 403 sapins contre 1 358 en 2024 ont été collectés sur 18 communes volontaires. Soit 3,3% de plus. Les sapins collectés en régie ont ensuite été transformés en compost sur le site du méthaniseur de Vinzier.



Graphique 5 : Comparatif des tonnages annuels de sapins collectés

Le tonnage total, 7,74 tonnes qui a baissé malgré l'augmentation du nombre de sapins collectés, reste cependant très limité, au regard de la population concernée.



ratio
collecte sapins
1 403 sapins
+3,3%
en 2025

1.2.4 - Les autres flux en apport volontaire

En dehors des flux cités précédemment, des bornes d'apports volontaires sont mises en place sur le territoire de la CCPEVA pour :
⇒ Les Textiles- Linges -Chaussures (TLC)

Depuis le 1^{er} janvier 2012, la collecte des TLC a été mise en place via des bornes d'apport volontaire. Ces TLC sont collectés depuis juin 2015 par l'entreprise d'insertion Atelier Re-née, basée à Thonon-Les-Bains. En parallèle de la revalorisation matière, cette entreprise sociale propose un magasin de revente à prix coutant des vêtements collectés dans ces bornes.

Pratiquement chaque commune du territoire est équipée d'une à deux colonnes d'apport volontaire des TLC.

	2023	2024	2025
Nombre de point d'apports volontaires (PAV) sur le territoire	27	27	27
Tonnage annuel collecté (tonnes)	127	156	147

Tableau 6 : Comparatif des tonnages annuels et PAV des TLC

Le tonnage a baissé entre 2024 et 2025 (-6 %).



1.3 - Les déchetteries

Les habitants de la CCPEVA ont accès à sept déchetteries pour déposer les déchets qui ne peuvent être collectés (par leur taille, leur nature ou leur dangerosité), dans les conteneurs (bacs etc.).

Six sites appartiennent à la CCPEVA : Bernex, Champanges, Châtel, La Chapelle d'Abondance, Lugin et Vinzier. Le septième est situé à Thonon-les-Bains (zone de Vongy) et il est sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat d'Épuration des Régions de Thonon et Evian (SERTE). Cette dernière est accessible aux habitants des communes d'Évian-les-Bains, Marin, Neuvécelle et Publier.

1.3.1 - Les conditions d'accès et les horaires d'ouvertures

Les horaires d'ouvertures des déchetteries en régie étaient les suivants à partir du 1^{er} juillet 2025 :

DÉCHETTERIES NOUVEAUX HORAIRES à partir du 1^{er} juillet 2025



Période estivale du 1^{er} avril au 30 septembre

BERNEX
Lundi / mercredi : 13h30 - 17h45
Samedi : 8h30 - 11h45

CHÂTEL
Mardi / jeudi / samedi :
8h30 - 11h45 / 13h30 - 17h45

LUGRIN
Du lundi au samedi :
8h30 - 11h45 / 13h30 - 17h45

CHAMPANGES
Lundi / mercredi : 8h30 - 11h45
Samedi : 13h30 - 17h45

LA CHAPELLE D'ABONDANCE
Du lundi au samedi :
8h30 - 11h45 / 13h30 - 17h45

VINZIER
Du lundi au samedi :
8h30 - 11h45 / 13h30 - 17h45



Période hivernale du 1^{er} octobre au 31 mars

BERNEX
Mercredi : 14h - 16h45
Samedi : 9h - 11h45

CHÂTEL
Lundi / vendredi / samedi :
9h - 11h45 / 14h - 16h45

LUGRIN
Du lundi au samedi :
9h - 11h45 / 14h - 16h45

CHAMPANGES
Mercredi : 9h - 11h45
Samedi : 14h - 16h45

LA CHAPELLE D'ABONDANCE
Du lundi au samedi :
9h - 11h45 / 14h - 16h45

VINZIER
Du lundi au samedi :
9h - 11h45 / 14h - 16h45

Image 2: Horaires d'ouvertures des déchetteries

PARTIE 1.3

L'accès aux déchetteries est gratuit pour l'ensemble des habitants du territoire.

Les professionnels sont acceptés, sous réserve d'avoir été dotés d'une vignette d'accès (fournie gratuitement par la CCPEVA sur justificatif). Cette vignette permet d'identifier l'entreprise et de lui facturer ses apports en fonction du type de déchets et du volume apporté. De plus, les professionnels justifiant d'un chantier sur le territoire de la CCPEVA peuvent exceptionnellement accéder aux déchetteries.

Ces tarifs et limites de volumes sont fixés par délibération chaque année, dans le but de favoriser l'accès aux particuliers, de ne pas saturer les déchetteries et de permettre à la CCPEVA de couvrir les frais liés au transport et au traitement des déchets des professionnels :

FLUX	TARIFS
Bois	15 euros / m ³
Encombrants	35 euros / m ³
Déchets Verts	10 euros / m ³
Gravats	25 euros / m ³
Cartons	/
Déchets Dangereux Hors ECO**	1 euro / litre*

* Volume du contenant, qu'il soit vide ou plein

** Les produits dit hors-éco sont une catégorie de produit qui ne rentrent pas dans les filières de Responsabilité Elargie du Producteur (REP) et donc non pris en charge par un éco-organisme.

Les limites d'acceptation des quantités par voyage par jour sont les suivantes (non cumulable) :

FLUX	LIMITATION
Bois	3 m ³ / jour
Encombrants	3 m ³ / jour
Déchets Verts	3 m ³ / jour
Gravats	2 m ³ / jour
Cartons	3 m ³ / jour
Déchets Dangereux	5 contenants / jour
Huile minérales	10 litres / jour

Tableau 7 : Tarifs des apports et volumes limites en déchetterie en fonction du flux

1.3.2 - Les matériaux et les tonnages

Etant donné leur taille et leurs périodes d'ouvertures, les déchetteries de Lugin, Vinzier et Châtel ont les tonnages les plus importants, tous flux confondus.

Le tonnage total est stable entre 2024 et 2025 (+4%).

La collecte des Articles de Sport et de Loisir (ASL) à été déployée en 2025 sur les déchetteries.

Flux (tonnes)	2023	2024	2025	Evolution 2024/2025
Batteries	13,38	14	10,7	-23%
Bois	1599,22	1749	1948,3	+11%
Cartons bruns	405,148	367	334,4	-9%
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	34,872	26	42,1	+62 %
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	252,159	194	337,8	+74%
Déchets verts	1 932	2 626	2661,8	+1%
Encombrants	2 959	3 065	3123	+2%
Ferrailles	481,29	508	473,7	-7%
Gravats	1 162	1 310	1306,6	0%
Huile alimentaire	14,669	17	16,8	-1%
Huit de vidange	16,58	20	16,8	-16%
Déchets d'Equipeement et d'Ameublement (DEA)	502,26	562	589,8	+5%
Piles	4,901	4	2,2	-44%
Pneumatiques usagés	124,12	125	129,1	+3%
Articles de Sport et de Loisir (ASL)	/	/	33,2	/
Total	9 502	10587	11 026,4	+ 4%
Kg/hab	223	242	250	+3%

Tableau 8 : Comparatif des tonnages des déchetteries gérées par la CCPEVA par flux

PARTIE 1.3

1.3.3 - Le SERTE (Syndicat d'Épuration de la Région de Thonon Est)

Le site de la déchetterie de Vongy a permis de collecter pour les habitants des 4 communes de la CCPEVA concernées et des habitants de Thonon-Agglo, 7 684 tonnes de déchets en 2025 contre soit une hausse de 0,2% par rapport à 2024.

Les tonnages affectés aux habitants de la CCPEVA sont calculés à partir de la répartition des fréquentations sur site. Ces tonnages ont augmenté (+4,9%) de 1758 à 1844 tonnes. en partie car la proportion d'habitants de la CCPEVA parmi les utilisateurs à elle-même augmenté. Elle était en effet de 22.9% en 2024 contre 24% en 2025. Mais aussi dû à la hausse générale sur le site du SERTE.



PARTIE 1.3



1.3.4 - Bilan global de production des déchets par habitants

La production globale de DMA par les habitants de la CCPEVA est représentée dans le tableau ci-dessous :

	Tonnes 2024	Kg/hab 2024	Tonnes 2025	Kg/hab 2025
OMR	11 113	255	11 133	252
TRI	2 164	50	2 199	50
VERRE	2 574	59	2 694	61
CARTONS HORS DECHETTERIES	214	5	256	6
DECHETTERIES REGIE	10 587	242	11 026	250
DECHETTERIE SERTE	1 758	40	1 844	42
BIODECHETS ET SAPIN	15	0,3	17	0,6
TEXTILE	156	4	147	3
TOTAL	28 581	655	29 326	665

Tableau 9 : Production globale par habitants et par type de déchets

Le PRPGD Auvergne Rhône-Alpes vise un total de 546 kg/hab d'ici 2030, gravats compris. Aussi les 665kg/hab de 2025 sont encore loin de cet objectif. Néanmoins la stabilité des ratios (en kg/hab/an) et même la baisse pour les OMR et le Tri est un signe encourageant pour l'atteinte de cet objectif.



1.4 - Le traitement

1.4.1 - Le traitement des ordures ménagères

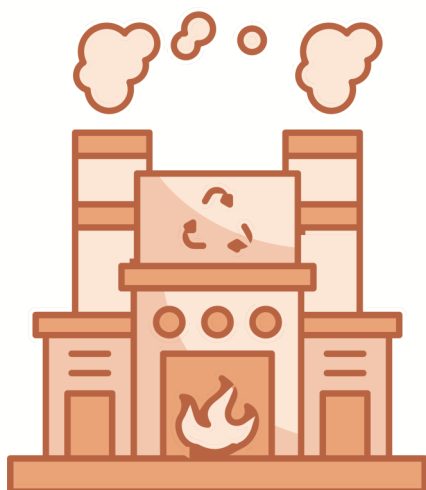
11 133 tonnes d'ordures ménagères collectées sur le territoire de la CCPEVA ont été envoyées sur l'Usine d'Incinération des Déchets Non Dangereux (UIDND) du Syndicat de Traitement des Ordures du Chablais (STOC) située dans la Zone Industrielle de Vongy à Thonon-les-Bains.

La CCPEVA a également pris en charge l'incinération sur le site du STOC de **114,06** tonnes de déchets apportés par les communes (déchets des services).

Mise en service en mai 1988, l'UVE (Usine de Valorisation Énergétique) est exploitée par la société IDEX ENVIRONNEMENT depuis le 1er janvier 2016. L'unité est constituée d'un four d'incinération de capacité théorique de 5 t/h pour un pouvoir calorifique moyen de 1 800 kcal/kg. Le four est équipé d'une chaudière de récupération thermique permettant la production de 14,1 tonnes/heure de vapeur. Cette énergie produite permet l'approvisionnement de différents clients industriels par l'intermédiaire d'un réseau de chaleur sous forme de vapeur se situant dans la zone industrielle de Vongy.

Le procédé de traitement des fumées associé au four est de type NEUTREC, par voie sèche, avec injection de bicarbonate, à double filtration, électrofiltre, filtres à manches équipés de manches catalytiques. Il a été complété en 2008 par l'ajout d'un traitement catalytique des oxydes d'azote.

En 2024, l'usine a réceptionné 41 646 tonnes de déchets et en a traité 36 678 tonnes. 4 968 tonnes ont été délestées vers d'autres centres de traitement. Le tonnage traité est stable par rapport à l'année 2024 (36 592 tonnes en 2024). La proportion de déchets réceptionnés et traités sur place par rapport aux déchets délestés est de 87,83 % contre 85,75 % en 2024. Il est à noter que le four a eu en 2025 un taux de disponibilité de 87,8 % soit environ 3% de plus qu'en 2024.



Le rendement énergétique de l'usine a été de 65,7 % en 2025 contre 68,5 % en 2024. Le rendement énergétique de l'usine diminue de 2,8 % par rapport à 2024. Cette baisse de performance de deux dernières années s'explique par les arrêts techniques prolongés en 2024 et 2025 pour des travaux de renouvellement.

PARTIE 1.4

1.4.2 - Le tri des déchets d'emballages et papiers

Les déchets d'emballages (hormis le verre) et papiers, ainsi que les cartons bruns sont acheminés jusqu'au quai de transfert ORTEC Environnement situé ZI de Vongy à Thonon-les-Bains. Ils sont ensuite transportés vers un centre de tri puis ils sont triés par catégorie de matériaux. Ceux-ci sont conditionnés en balles et sont ensuite dirigés vers les filières de reprise pour être recyclés.

Le verre ne passe pas par la chaîne de tri, il est chargé et transporté sur le site de transfert de la société EXCOFFIER à Bons en Chablais. Ensuite, il est transporté par camions gros porteurs jusqu'à l'usine de recyclage de la société O-I Manufacturing à Villeurbanne.

La liste des repreneurs est présentée ci-après pour chaque catégorie de matériaux triés :

Matériaux	Repreneur
Verre	O-I Manufacturing
Carton non complexé	EXCOFFIER RECYCLAGE
Carton complexé	REVIPAC
Acier	ARCELOR MITTAL
Aluminium	REGEAL AFFIMET
Petits Alus	ARCA
Papier	EXCOFFIER RECYCLAGE
Plastique	VALORPLAST
Flux de développement	CITEO
Films PE-PP	CITEO

Tableau 10 : Liste des repreneurs des matières triées

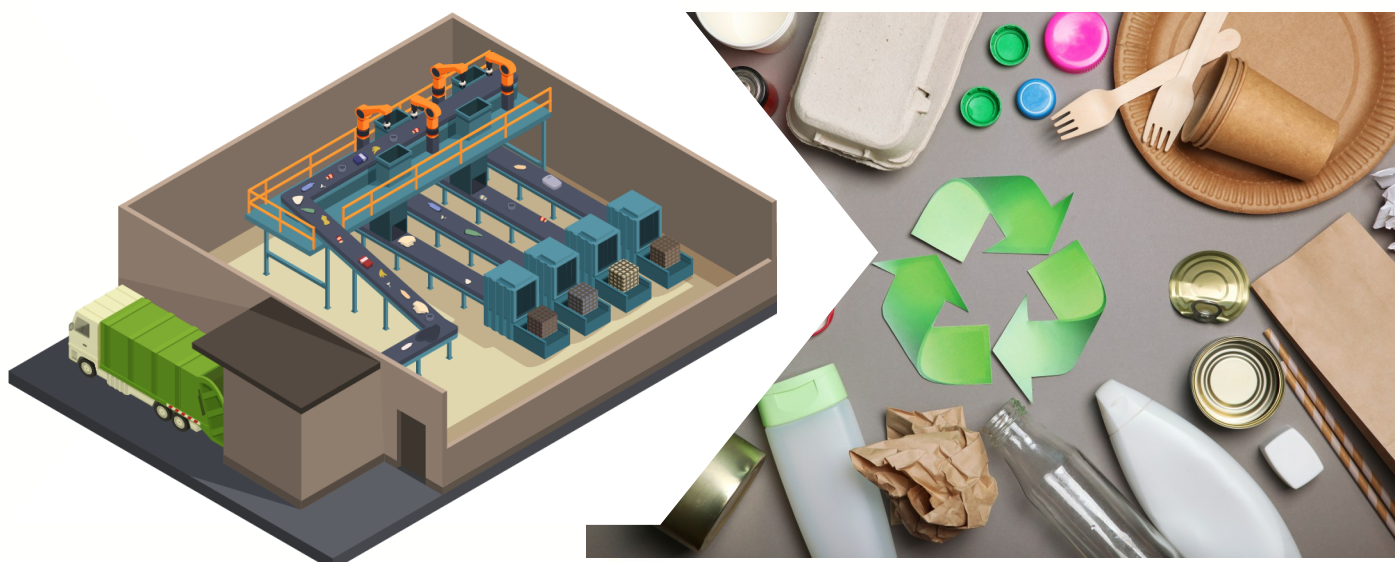


Le taux de refus représente le rapport entre la quantité de déchets d’emballages, papiers, journaux et magazines arrivant au centre de tri et la quantité de refus de tri (par exemple des déchets souillés, des emballages imbriqués, du verre ou encore des OMR).

L’augmentation du taux de refus majoritairement composé de textiles, OMr ou matériaux de chantier peut avoir plusieurs explications. On peut par exemple citer l’augmentation des tonnages ou encore la mauvaise compréhension par les habitants du devenir des déchets dans la colonne de tri. Des campagnes de communications en ce sens ont été et sont encore effectuées. De plus, l’ouverture des trappes gros producteurs sur les CSE en vallée et des bacs qui avait pour but de favoriser le geste de tri favorise également malheureusement le dépôt de déchets non destiné à ces contenants.

	2023	2024	2025
Taux de refus (%)	18.79 %	19.81 %	25,01 %

Tableau 11 : Evolution des taux de refus



PARTIE 1.4

1.4.3 - Le traitement des déchets de la CCPEVA

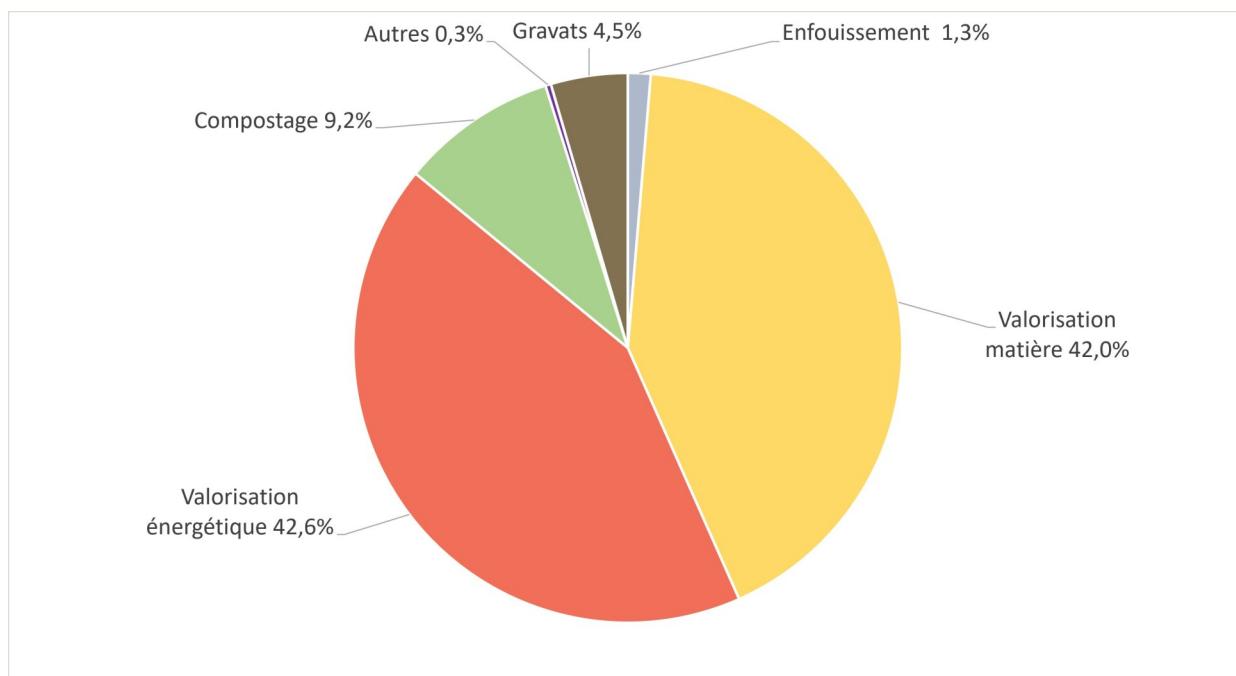
Les déchets apportés en déchetteries sont acheminés vers différentes filières de recyclage, afin de les valoriser au maximum et de la façon la plus vertueuse possible. Certains sont même triés plus finement afin d'optimiser leur valorisation. Les OMR sont incinérées mais une fraction solide en ressort et enfin le tri est trié en centre de tri pour valorisation par matière. Malgré cela, une partie du tri est refusée car non conforme et incinérée.

	Traitement	Détails
Batteries	Valorisation matière	Démontage puis récupération du plomb
Bois	Valorisation matière (50%)* Valorisation énergétique (50%)*	Broyage — Combustible Solide de récupération et valorisation en panneaux de particules
Cartons bruns	Valorisation matière	Fabrication de nouveaux cartons
Déchets Diffus Spécifiques (DDS)	Valorisation matière Valorisation énergétique Autres (100%)*	Traitements spécifiques selon le type de déchet
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)	Valorisation matière (80%) Valorisation énergétique (1%) Autres (12%) Enfouissement (7%)	Tri en vue d'une valorisation matière et énergétique
Déchets d'Equipements et d'Ameublement (DEA)	Valorisation matière (65%) Valorisation énergétique (33%) Enfouissement (2% du flux)	Tri en vue d'une valorisation matière et énergétique
Article de Sport et de Loisir (ASL)	Valorisation matière (44%) Valorisation énergétique (24%) Enfouissement (6%) Réemploi (26%)	Tri en vue d'une valorisation matière et énergétique
Déchets verts	Compostage	Broyage puis incorporation dans les procédés
Encombrants	Valorisation matière (40%) Valorisation énergétique (50%) Enfouissement (10%)	Tri en vue d'une valorisation matière et énergétique
Ferrailles	Recyclage	Broyage puis tri avant recyclage
Gravats	Valorisation matière	Remblai ou préparation de matériaux
Huile alimentaire	Valorisation énergétique	Méthanisation
Huile de vidange	Valorisation matière, régénération (50%)* Valorisation énergétique (50%)*	
Pneumatiques usagers	Valorisation matière (50%)* Valorisation énergétique (50%)*	
Ordures Ménagères Résiduelles	Valorisation matière (21%) Valorisation énergétique (79%)	La part de valorisation matière concerne les machefers, cendres et résidus solide de filtration des cheminées
Contenu de la poubelle jaune	Valorisation matière (75%) Valorisation énergétique (25%)	Tri en vue d'une valorisation matière et énergétique
Verre	Valorisation matière	Recyclage
Déchetterie du SERTE	Valorisation matière (91%) Valorisation énergétique (6,8%) Enfouissement (2,2%)	Tri en vue d'une valorisation matière et énergétique

* La proportion n'étant pas connu un arbitrage à 50/50 a été effectué

** La proportion étant difficile à quantifier vue la complexité de ce flux, un arbitrage à 100 % sur « autres » a été effectué

Tableau 12 : Mode de valorisation des déchets issus des collectes gérées par la CCPEVA



Graphique 6 : Répartition des modes de valorisation des déchets issus des collectes gérées par la CCPEVA

Le taux de valorisation matière, hors gravats et compostage, représente 42 % des tonnages. En prenant en compte le compostage et les gravats, qui peuvent être assimilés à de la valorisation matière, on atteint alors 55,7 %. La part d'enfouissement est extrêmement faible et provient quasi exclusivement du surtri du flux encombrant.

Il est important de noter que grâce au partenariat avec la ressourcerie « La R'Mize », une partie des déchets ont pu être détournés en déchetteries.

Ces objets ont été réparés puis mis en vente par la ressourcerie.

PARTIE 1.4



1.5- La communication

Depuis la création de la CCPEVA, un ambassadeur du tri sensibilise et accompagne les habitants du territoire via diverses animations dans les écoles, les déchetteries, sur des marchés, sur différents événements ou directement en porte à porte.

1.5.1 - Les animations scolaires



Chaque année, l'ambassadeur du tri a pour objectif de sensibiliser au moins une classe par commune. Le territoire compte des écoles primaires, des collèges et des lycées, ce qui permet d'assurer un suivi des élèves.

En 2025, 78 animations pour un total de 1833 élèves sensibilisés ont eu lieu soit une progression par rapport à 2024 (71 & 1533)

Animations extra-scolaires et le porte

Les ambassadeurs du tri sont présents sur des marchés spécifiques et sur certaines manifestations environnementales importantes. Ils animent également des stands en déchetterie ou dans les grandes surfaces pour sensibiliser sur l'éco-consommation, le compostage/le paillage, le recyclage des textiles et les solutions pour réduire ses déchets.

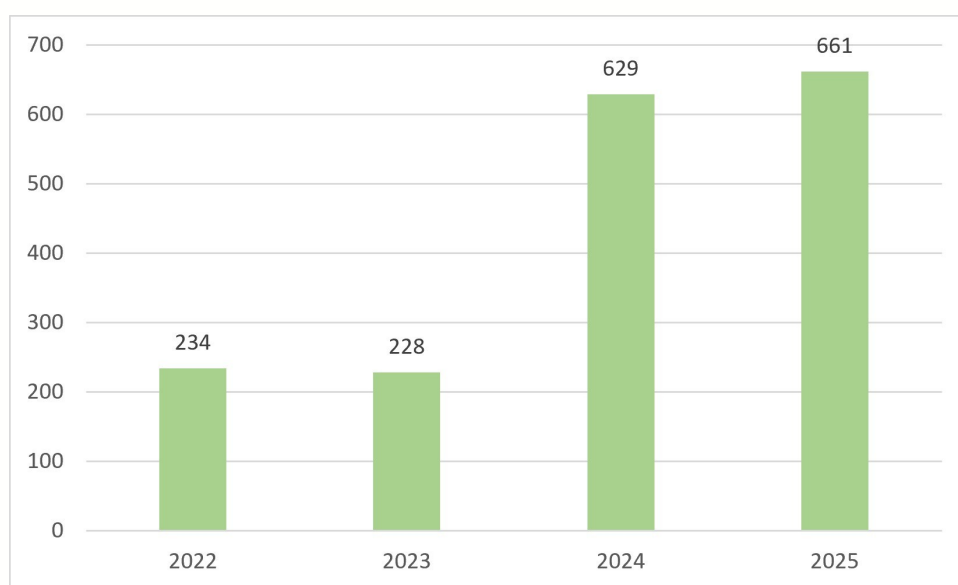
Lors de mise en place de colonnes en points d'apport volontaire, d'enlèvement de bacs roulants ou de comportements inciviques récurrents, les ambassadeurs du tri vont sensibiliser les habitants directement en porte à porte. Ainsi les usagers sont informés sur les changements de mode de collecte des déchets proche de chez eux. C'est aussi l'occasion pour les ambassadeurs de rappeler les consignes de tri et les bons gestes à avoir.

- ◇ En 2025, les les animations communales (toutes les communes ont été desservies) et le porte à porte ont permis de sensibiliser 2758 personnes contre 3133 en 2024. 5 135 supports de communication ont été distribués.

1.5.4- Le compostage individuel

La CCPEVA propose aux habitants des composteurs individuel en bois, qui peuvent se recycler en déchetteries une fois abîmés. La CCPEVA a voté la gratuité de ces composteurs en 2024.

661 nouveaux composteurs ont été subventionnés en 2025 soit une hausse de 5% provoquée par la gratuité par rapport à 2024 . Les usagers ont reçu un accompagnement pour bien démarrer le compostage.



Graphique 7 : Evolution du nombre de composteurs subventionnés

1.6- Les moyens

1.6.1 - Les moyens humains

Le service Prévention et Gestion des déchets de la CCPEVA était composé de 32 équivalents temps pleins fin 2025.

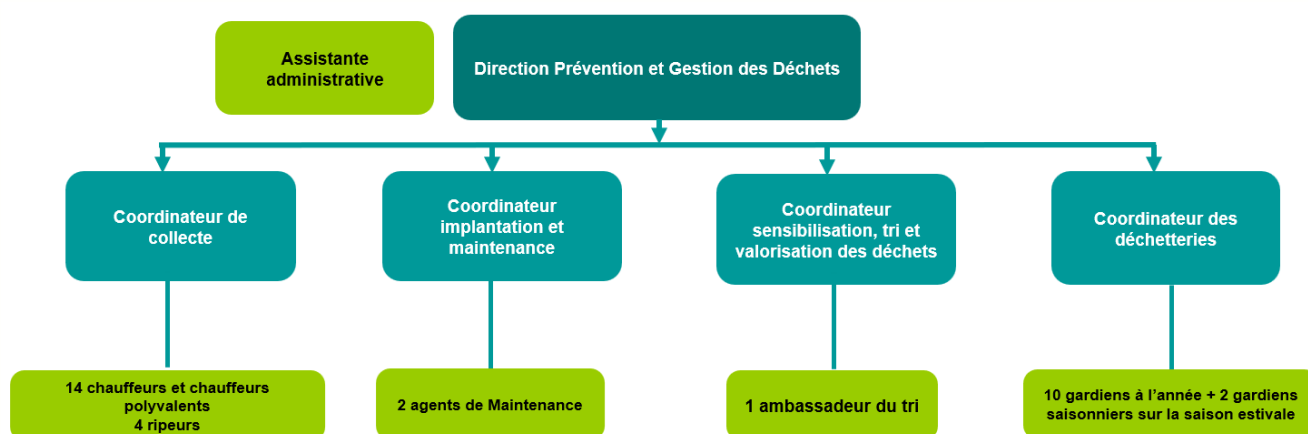


Image 3 : Organigramme de la Prévention et Gestion des Déchets



1.6.2 - Les moyens matériels

Pour assurer ses missions le SPGD est doté au 31/12/2025 des véhicules suivants :

- 4 Bennes à Ordures Ménagères de 26 tonnes utilisées pour la collecte des bacs roulants (en propriété)
- 3 Bennes à Ordures Ménagères de 19 tonnes utilisées pour la collecte des bacs roulants (1 en propriété 2 en location)
- 1 Benne à Ordures Ménagères de 7,5 tonnes utilisée pour la collecte des bacs roulants en situations difficiles et des biodéchets (en propriété)
- 7 Bennes à Ordures Ménagères Grue de 26 tonnes utilisées pour la collecte des colonnes d'apports volontaires (6 en propriété et 1 en location)
- 1 Benne à Ordures Ménagères Grue de 32 tonnes utilisée pour la collecte des colonnes d'apports volontaires (en propriété)
- 1 poids lourd de 26 tonnes de type « Ampliroll » et équipé d'une grue, utilisé par le service maintenance (en propriété)
- 2 véhicules léger de service pour les déplacements des encadrants

Le SPGD loue un garage pour ses véhicules qui est situé à Champanges.



Les indicateurs financiers



RPQS déchets ménagers

PARTIE 2

PARTIE 2.1

2.1 - Les dépenses de fonctionnement

2.1.1 - La collecte et le traitement

Flux	Type de collecte	Mode de collecte	2025 Coût total	2025 €/tonne	2025 €/hab
Ordures ménagères	Porte à Porte et PAV	Régie	1 144 080 €	103 €	26 €
Tri	Porte à Porte et PAV	Régie	526 786 €	240 €	12 €
Verre	Point d'apport volontaire	Prestataire	140 667 €	52 €	3 €
Total			1 811 532 €	/	41 €

Tableau 13 : Coût des différentes collectes

Le coût total de la collecte était de 1 799 499 € en 2024. Il a augmenté de 0.67 % entre 2024 et 2025.

Flux	Type de collecte	Mode de collecte	2025 Coût total	2025 €/tonne	2025 €/hab
Ordures ménagères	Incinération	STOC	1 341 296 €	120 €	30 €
Tri	Tri	EXCOFFIER	975 250 €	443 €	22 €
Total			2 316 546 €	/	53 €

Tableau 14 : Coût des traitements OMR et tri

Le coût total du traitement était de 2 399 342 € en 2024. Il a diminué de 3.45 % entre 2024 et 2025.

Flux	2025 Coût total	2025 €/tonne	2025 €/hab
Ordures ménagères	2 485 376 €	223 €	56 €
Tri	1 502 036 €	683 €	34 €
Verre	140 667 €	52 €	3 €
Total	4 128 078 €	/	94 €

Tableau 15 : Sommes des coûts collecte et traitement par flux

Le coût total de la collecte et du traitement était de 4 198 841 € en 2024. Il a diminué de 1.68 % entre 2024 et 2025.

2.1.2 - Les déchetteries

Type de déchets	Prestataires	2025 Coût total	2025 €/hab
Encombrants	CSP	106 697 €	20 €
	EXCOFFIER	310 110 €	
	RUBIN	35 364 €	
	DURR RECYCLAGE	442 580 €	
Bois	ORTEC	75 093 €	6 €
	RUBIN	29 139 €	
	CSP	26 570 €	
	EXCOFFIER	128 524 €	
Déchets verts	METHA PEVA	138 846 €	5 €
	RUBIN (Châtel)	1 393 €	
	DEYA (LCA + Vacheresse)	4 313 €	
	DURR RECYCLAGE	71 664 €	
Gravats	CSP	61 513 €	1 €
Cartons	EXCOFFIER	88 406 €	2 €
DDS	EXCOFFIER	28 007 €	1 €
Pneus	GRANULATEX	2 836 €	/
Ferrailles	DERICHEBOURG	8 356 €	/
	DURR RECYCLAGE	13 150 €	
Charges d'exploitation + charges de personnel		518 686 €	12 €
Total		2 091 247 €	47 €

Tableau 16 : Coût par flux dans les déchetteries gérées par la CCPEVA

Le coût total des prestations en déchetteries était de 2 030 516 € en 2024.
Il a augmenté de 3 % entre 2024 et 2025.

PARTIE 2.1

2.1.3 - Les autres frais

Autres frais	2025 Coût total
Lavage des bacs, colonnes et abris biodéchets	140 496 €
Achat des colonnes et rétrofit	908 152 €
Accès au SERTE (Déchetterie de Vongy)	842 837 €
Cartons (collecte et mise en balle)	14 850 €
Charges de personnel (structure, encadrement, ambassadeurs du tri, maintenance)	314 866 €
Divers (amortissements, achat de petits matériels, services supports, ...)	2 226 756 €
Total	4 447 957 €

Tableau 17 : Autres coûts



2.2 - Les recettes de fonctionnement

2.2.1 - Les financements divers

	2025 Recettes (€ TTC)
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères	10 882 389 €
Autres contributions directes	32 682 €
Facturation apports déchetteries	15 500 €
Revente Ferraille	37 054 €
Revente Acier/Aluminium	22 329 €
Revente Batterie	5 500 €
Revente Carton	53 803 €
Revente Papier	45 048 €
Revente Plastique	49 737 €
Revente Verre	24 704 €
Revente Cartonnette	53 597 €
Total	11 222 343 €

Tableau 18 : Montants des recettes directes

PARTIE 2.2



2.2.2 - Les éco-organismes

	2025 Recettes (€ TTC)
CITEO (emballages et papiers)	534 516 €
Eco Système (DEEE)	24 006 €
Eco DDS (déchets dangereux)	6 500 €
Eco Mobilier (Mobilier usagé)	0 €*
Eco TLC (Textiles)	2 550 €
Total	567 572 €

Tableau 19 : Montants des recettes des éco-organismes

Les recettes des éco-organismes étaient de 660 814 € en 2024. Elles ont diminué de 14 % entre 2024 et 2025.

* La plateforme de l'éco-organisme a évolué en 2025 et les déclarations entraînant les recettes ont été décalés d'un an

2.2.3 - Les autres recettes

	2025 Recettes (€ TTC)
Divers (FCTVA, dotations aux amortissements,...)	1 058 012 €
Total	1 058 012 €

Tableau 20 : Montants des autres recettes indirectes

2.3 - Les marchés en cours

Les principaux marchés de prestation de service ou de fourniture pour le service collecte sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

	Objet du marché	Prestataire
Collecte	Achat de colonnes enterrées	SULO
	Achat de colonnes semi-enterrées	TLTPE
	Achat de colonnes aériennes	UTPM
	Collecte des colonnes de verre	EXCOFIER
	Lavage des bacs roulants et des colonnes	CSP
	Retrofit des colonnes enterrées	SULO
Traitement	Retrofit des colonnes semi-enterrées	SULO
	Prestations de transfert, transport, tri et caractérisations des collectes sélectives	EXCOFFIER
Gestion des biodéchets	Fourniture et livraison de composteurs individuels et collectifs en bois	SOLUBIO
	Fourniture et livraison d'abris bac et de bacs roulants 240 L	V3C ENVIRONNEMENT
	Fourniture et livraison de bio-seaux	COLLECTAL

Tableau 21 : Liste des marchés en cours service collecte

Les principaux marchés de prestation de service en déchetterie sont détaillés dans le tableau ci-dessous.

	Objet du marché	Prestataire
Déchetteries	Collecte et traitement des bennes bois des sites de Bernex, Champanges, Lugrin et Vinzier jusqu'au 30/06/2025	ORTEC
	Collecte et traitement des bennes bois des sites de Châtel, La Chapelle d'Abondance et Vacheresse jusqu'au 30/06/2025	SATOM/RUBIN
	Prestations de location de bennes, de transport et de traitement du bois issu des 6 déchetteries intercommunales à partir du 01/07/2025	EXCOFFIER
	Prestations de location de bennes, de transport et de traitement des déchets verts issus des 6 déchetteries intercommunales	DURR RECYCLAGE
	Collecte et traitement des bennes ferrailles	DERICHEBOURG
	Prestations de location de bennes, de transport et de traitement de la ferraille issue des 6 déchetteries intercommunales	DURR RECYCLAGE
	Collecte et traitement des bennes cartons	EXCOFFIER
	Collecte et traitement des bennes encombrants des sites de Lugrin et Vinzier jusqu'au 30/06/2025	EXCOFFIER
	Collecte et traitement des bennes encombrants des sites de Bernex et Champanges jusqu'au 30/06/2025	CSP
	Collecte et traitement des bennes encombrants des sites de Châtel, La Chapelle d'Abondance et Vacheresse jusqu'au 30/06/2025	SATOM/RUBIN
	Prestations de location de bennes, de transport et de traitement des encombrants issus des 6 déchetteries intercommunales à partir du 01/07/2025	DURR RECYCLAGE
	Prestations de location de bennes, de transport et de traitement des gravats issus des 6 déchetteries intercommunales	CSP
	Collecte et traitement des déchets diffus spécifiques	EXCOFFIER

Tableau 22 : Liste des marchés en cours service déchetterie



RPQS déchets ménagers

Annexes

Liste des images, graphiques et tableaux

- Image 1 : Répartition des modes de collecte
Image 2 : Horaires d'ouvertures des déchetteries
Image 3 : Organigramme de la Prévention et Gestion des Déchets

- Tableau 1 : Modalités de collecte
Tableau 2 : Jours de collecte des bacs de regroupements
Tableau 3 : Comparatif des tonnages annuels des ordures ménagères collectées
Tableau 4 : Comparatif des tonnages annuels des déchets d'emballages, papiers, journaux et magazines collectés
Tableau 5 : Comparatif des tonnages annuels des déchets de verre
Tableau 6 : Comparatif des tonnages annuels et PAV des TLC
Tableau 7 : Tableau 7 : Tarifs des apports et volumes limites en déchetterie en fonction du flux
Tableau 8 : Comparatif des tonnages des déchetteries gérées par la CCPEVA par flux
Tableau 9 : Production globale par habitants et par type de déchets
Tableau 10 : Liste des repreneurs des matières triées
Tableau 11 : Evolution des taux de refus
Tableau 12 : Mode de valorisation des déchets issus des collectes gérées par la CC PEVA
Tableau 13 : Coût des différentes collectes
Tableau 14 : Coût des traitements OMR et tri
Tableau 15 : Sommes des coûts collecte et traitement par flux
Tableau 16 : Coût par flux dans les déchetteries gérées par la CCPEVA
Tableau 17 : Autres coûts
Tableau 18 : Montants des recettes directes
Tableau 19 : Montants des recettes des éco-organismes
Tableau 20 : Montants des autres recettes indirectes
Tableau 21 : Liste des marchés en cours service collecte
Tableau 22 : Liste des marchés en cours service déchetterie

- Graphique 1 : Comparatif des tonnages annuels des ordures ménagères collectées
Graphique 2 : Comparatif des tonnages annuels des déchets d'emballages, papiers, journaux et magazines collectés
Graphique 3 : Comparatif des tonnages annuels des déchets de verre collectés
Graphique 4 : Comparatif des tonnages annuels de cartons bruns collectés
Graphique 5 : Comparatif des tonnages annuels de sapins collectés
Graphique 6 : Répartition des modes de valorisation des déchets issus des collectes gérées par la CCPEVA
Graphique 7 : Evolution du nombre de composteurs subventionnés